

CONTRAT QUADRIENNAL de DÉVELOPPEMENT

2008

2011

UNIVERSITÉ DE NANTES
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



UNIVERSITÉ DE NANTES



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT
DE
L'UNIVERSITÉ DE NANTES
2008-2011**

Entre,

***Le ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche***

et

L'université de Nantes

*Après délibération de son conseil
d'administration en date du
13 juin 2008*

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2008 à 2011.

*Ce contrat fera, avant renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses programmes
d'action au regard des objectifs poursuivis.*

Fait à Paris, le 7 juillet 2008

***La ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche***

***Le président de l'université
de Nantes***

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Yves Jecointe

Yves JECOINTE

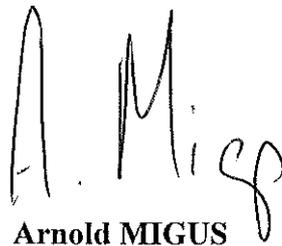
CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011

PARTENARIAT SCIENTIFIQUE

Le Centre National de la Recherche Scientifique (C.N.R.S.), partenaire de l'activité de recherche de l'université de Nantes, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le 07 JUIL, 2008

Le directeur général du CNRS



Arnold MIGUS

CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011

PARTENARIAT SCIENTIFIQUE

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm), partenaire de l'activité de recherche de **l'Université de Nantes**, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le - 7 JUL. 2008

Le directeur général de l'Inserm



André SYROTA

CONTRAT QUADRIENNAL 2008-2011

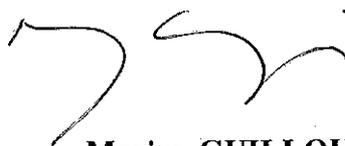
PARTENARIAT SCIENTIFIQUE

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), partenaire de l'activité de recherche de l'Université de Nantes, déclare, pour les domaines qui le concernent, partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement pour la période 2008-2011 tels qu'exposés dans le présent contrat. Il s'associera à leur réalisation par une convention à intervenir qui en précisera les conditions.

Fait à Paris, le

07 JUL. 2008

La présidente directrice générale de l'INRA



Marion GUILLOU

Sommaire

Préambule

I- Une recherche au meilleur niveau, structurée et valorisée

p. 2

- 1- Conforter les pôles de recherche thématiques de l'université de Nantes
 - 1.1- Domaine « Biologie-Recherche médicale et Applications »
 - 1.2- Domaine « Sciences et Technologies »
 - 1.3- Domaine « Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales »
- 2- Promouvoir la transdisciplinarité à travers 3 grands « Programmes de recherche interdisciplinaires" (PRI) de l'université de Nantes
- 3- Développer les outils de recherche communs dans le cadre du programme « Outils de recherche mutualisés »
- 4- Structurer le collège de site des 8 écoles doctorales
- 5- Mettre en place des mesures opérationnelles visant à placer l'université de Nantes au niveau des grands centres européens de recherche et indicateurs possibles à retenir
- 6- Soutenir la valorisation du patrimoine scientifique et la diffusion de la culture scientifique et technique

II- Une formation riche et attractive

p. 7

- 1- Une université pluridisciplinaire favorisant la réussite de tous les étudiants
 - 1.1- Rénover le cursus L
 - 1.2- Renforcer l'attractivité des masters
 - 1.3- Restructurer les écoles doctorales sur des thématiques d'excellence
 - 1.4- Renforcer l'accès à la documentation
 - 1.5- Favoriser l'insertion professionnelle
- 2- L'internationalisation des formations
 - 2.1- Coordonner et optimiser l'ensemble des structures dédiées à l'international
 - 2.2- Intensifier la mobilité
 - 2.3- Structurer une politique globale de l'enseignement des langues
- 3- Une offre de formation continue performante
 - 3.1- Accueillir et accompagner les adultes en reprise d'études
 - 3.2- Développer l'alternance et le contrat de professionnalisation
- 4- Une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations
 - 4.1- Généraliser la pratique de l'évaluation des formations et des enseignements
 - 4.2- Obtenir la certification qualité ISO 9001 du service de la formation continue
 - 4.3- Généraliser le C2i à l'ensemble des licences
- 5- Soutenir une politique de vie étudiante ambitieuse

III- Un pilotage modernisé en interne et affirmé en région

p. 15

- 1- Une université responsable face aux nouvelles compétences
 - 1.1- Adopter les outils de la gouvernance
 - 1.2- Adapter la gestion financière et comptable aux nouvelles compétences
 - 1.3- Se doter des capacités de pilotage de la masse salariale et des emplois
 - 1.4- Mettre en place les instruments d'une gestion patrimoniale
- 2- Vers un Pres régional pour une politique d'envergure
 - 2.1- La politique doctorale
 - 2.2- La politique de recherche
 - 2.3- La politique de formation
 - 2.4- La promotion du PRES
 - 2.5- La coopération en matière d'ingénierie inter universitaire

Annexes

- Annexe indicateurs
- Annexe financière
- Annexe recherche

Préambule

Actuellement plus grande université de province et seconde université nationale en termes d'effectifs (33 792 étudiants en formation initiale), totalement pluridisciplinaire, l'université de Nantes est implantée sur six sites (Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Angers, Le Mans et Laval) et comprend vingt et une composantes, dont trois IUT, trois écoles internes (Polytech'Nantes, l'IUFM et un OSU) et plusieurs instituts. Elle a, comme le souligne l'AERES dans son rapport de janvier 2008, fortement évolué ces dernières années pour conduire une politique d'établissement adossée à des objectifs bien identifiés et lisibles. Cette politique lui donne les atouts pour relever le défi des nécessaires mutations nationales et internationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fondée sur de larges partenariats efficaces avec les organismes de recherche, les écoles d'ingénieurs du site, le centre hospitalo-universitaire, et exemplaires avec les collectivités territoriales, la politique scientifique a conduit à un effort important de structuration de la recherche par recomposition thématique et à la reconnaissance des laboratoires.

La redéfinition de ce paysage en grands pôles visibles et l'excellence de la production scientifique sont à la base de la stratégie de développement de l'université pour les quatre prochaines années. La participation de l'université à plusieurs pôles de compétitivité lui apporte par ailleurs une solide expérience pour jouer un rôle majeur dans le développement local.

L'université utilisera ses forces de recherche pour faire évoluer l'offre de formation en L et M. L'intégration récente de l'IUFM favorisera cette évolution. L'université s'engagera dans une démarche résolument qualitative sur l'ensemble de ses diplômes, pour les rendre pleinement qualifiant et répondre par là même aux attentes d'un public diversifié, tant en formation initiale qu'en formation continue. L'amélioration continue des dispositifs d'aide, expérimentés au cours du précédent contrat, contribuera à la réussite de tous. Le développement de la qualité de l'environnement de travail et de vie confortera en outre la culture d'établissement.

Dotée de structures rénovées, l'université conduira une politique internationale ambitieuse. Elle poursuivra notamment l'internationalisation des formations et des programmes de recherche, elle favorisera la mobilité sortante et mènera une politique d'attractivité de doctorants, post-doc et chercheurs de haut niveau.

Le contrat 2008-2011 s'inscrit enfin dans un contexte législatif profondément modifié.

D'une part, l'université de Nantes, affichant l'ambition d'adopter, dans des délais raisonnables, au vu des résultats de l'audit, les nouvelles compétences en termes de gestion financière et de ressources humaines, souhaite tirer le plus grand parti de la mise en œuvre des dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007. A un tournant stratégique de son développement, la modernisation du pilotage sera un gage de la performance de l'université face à ses nouvelles responsabilités. Le chantier de la nouvelle gouvernance offre en outre à l'université de Nantes l'opportunité d'affirmer réellement un "modèle nantais", tel que le reconnaît l'AERES, fondé sur un équilibre entre une gouvernance centrale modernisée et la nécessaire déconcentration dans une université de grande taille, pluridisciplinaire et multi sites.

D'autre part, la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche permet à l'université de Nantes de s'engager résolument aux côtés des universités d'Angers et du Maine et de l'école Centrale dans une démarche de coopération renforcée et de susciter une dynamique à l'échelle régionale. Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur régional, dont la première manifestation tangible est la co-accréditation des écoles doctorales entre ses membres, permettra d'offrir une meilleure lisibilité des forces en région et de faire émerger un pôle pluridisciplinaire d'excellence attractif et visible dans la compétition internationale.

Dans cette perspective, l'université de Nantes retient, pour 2008-2011, trois axes stratégiques :

- I- Une recherche au meilleur niveau, structurée et valorisée
- II- Une formation riche et attractive
- III- Un pilotage modernisé en interne et affirmé en région

Ces objectifs seront accompagnés d'indicateurs d'activité et d'efficience sur lesquels s'appuiera l'AERES pour mener son évaluation en 2011.

I- Une recherche au meilleur niveau, structurée et valorisée

L'université de Nantes est une importante université pluridisciplinaire avec un secteur santé, élément de référence d'une région qui est la 5ème région économique française. Elle compte environ 900 enseignants chercheurs et chercheurs publiants au niveau international. Les thématiques de recherche couvrent tous les grands secteurs disciplinaires avec environ 40 % des forces en sciences dures, un tiers en SHS et le reste en sciences de la vie.

Développer une recherche du niveau de celle des grands centres européens

L'objectif de l'université de Nantes est d'accroître sa visibilité et son attractivité internationales et de générer des synergies entre chercheurs de différentes disciplines pour valoriser son caractère pluridisciplinaire. Pour cela, elle s'est notamment associée aux autres établissements universitaires de la région en créant le PRES UNAM (Université Nantes-Angers-Le Mans).

Pour le nouveau contrat, l'établissement s'attachera à mettre en œuvre les grandes orientations de politique de recherche suivantes :

- conforter les « Pôles de Recherche Thématiques » et les laboratoires les mieux évalués ainsi que le développement et l'émergence de thématiques considérées comme porteuses par l'université dans chacun de ses 3 grands domaines disciplinaires ;
- promouvoir la transdisciplinarité à travers 3 grands programmes de recherche interdisciplinaires » ;
- développer les outils de recherche communs dans le cadre du programme « Outils de Recherche Mutualisées » ;
- améliorer la formation des doctorants dans les laboratoires en s'appuyant sur le développement d'un Collège doctoral de site des 8 écoles doctorales co-accréditées avec les universités d'Angers et du Maine et l'école centrale de Nantes, en cohérence avec les pôles de recherche de l'université.

L'Université soutiendra sa politique volontariste de développement de la recherche et établira, avec chacun des grands organismes de recherche et les établissements du site métropolitain et du PRES régional, les partenariats nécessaires pour développer les thématiques d'intérêts réciproques.

Pour le pilotage de sa recherche, l'établissement mettra en place une série de mesures opérationnelles visant à porter l'université de Nantes au niveau des grands centres européens de recherche.

1. Conforter les pôles de recherche thématiques de l'université de Nantes

1.1. Domaine « Biologie-Recherche médicale et Applications »

PRT-1 « Biologie, biotechnologies, santé

Il s'agit d'un des pôles d'excellence de l'Université de Nantes et de ses partenaires, en particulier l'Inserm notamment à travers les activités de l'IFR, le CNRS et le CHU de Nantes. Ce pôle regroupe plus de 80% des chercheurs en biologie et allie des praticiens hospitaliers-universitaires et des cliniciens autour de projets communs de recherches fondamentales à appliquées. Les recherches menées sur les biothérapies pour la cancérologie, la transplantation, les pathologies cardio-vasculaires et les biomatériaux représentant un enjeu majeur de développement pour l'université de Nantes qui maintient son soutien au CIC et aux instituts. Les axes thématiques sont les suivants :

- **Cancérologie**, avec des travaux consacrés par la création récente par l'Inserm d'un centre de Régional Nantes-Angers de Recherche sur le Cancer, et des recherches qui se placent notamment dans le cadre du Cancéropole Grand Ouest et le Centre de recherche clinique sur le cancer de Nantes. La production dès 2009 de radioéléments par le cyclotron ARRONAX sera un plus évident pour cette thématique ;

- **immunologie pour la Transplantation**, notamment dans le cadre du CTRS/RTRS CENTAURE ;

- **Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires** au sein de l'Institut du Thorax ;

- **Biomatériaux et l'ingénierie tissulaire, ostéo-articulaire et dentaire** auxquels se rattachent les travaux sur les physiopathologies de la résorption osseuse ; l'objectif étant à terme la création d'un Institut du squelette ;

- **thérapies géniques et cellulaires et biotechnologies** incluant les travaux émergents de virologie et thérapeutiques cliniques des infections ;

- **Physiopathologies digestives et intestinales.**

Les recherches de ce pôle génèrent d'importantes activités de transfert en particulier dans le cadre du Pôle de compétitivité « Atlantic Biothérapies ».

PRT-2 « Ecosystèmes et Substances valorisables »

Ce pôle, de petite taille et en structuration, a vocation à participer activement au développement du pôle interdisciplinaire Mer et Littoral. Deux thèmes distincts sont abordés :

- **Mer, Ecotoxicologie, Cibles médicamenteuses**, avec des développements intéressants à conforter sur les écosystèmes marins, l'éco-toxicologie et les substances valorisables pour la fabrication de médicaments, notamment pour la cancérologie ;

- **Pathogènes végétaux**, à travers l'étude des plantes supérieures parasites en lien avec le centre INRA d'Angers-Nantes et dans le cadre du pôle de compétitivité « Végépolys ».

Ces laboratoires pourraient engager des recherches sur la qualité des produits de la mer et végétaux, la valorisation alimentaire de ces produits, les aliments et la nutrition et la santé animale autour des centres IFREMER et INRA, avec la participation de l'ENV et de l'ENITIAA, notamment dans le cadre de PONAN (Pôle Nantais de l'Alimentation et Nutrition), pôle commun à l'université et l'ensemble de ces établissements.

1.2. Domaine « Sciences et Technologies »

C'est un domaine d'excellence et de poids en termes de nombre de chercheurs qui se développe selon 4 pôles. Il regroupe notamment des laboratoires communs à l'université et à plusieurs Ecoles d'Ingénieurs et le CNRS. Le but est de créer une nouvelle dynamique de recherche et innovation. :

PRT-3 « Matière, Molécules, Matériaux »

- **Chimie moléculaire et physicochimie des matériaux fonctionnels** Ce domaine a bénéficié d'une importante restructuration de son secteur chimie avec le regroupement de trois unités de recherche actives en chimie moléculaire et physicochimie analytique. Ainsi, la chimie nantaise a-t-elle accru sa visibilité nationale et internationale, avec deux UMR de grande qualité en partenariat avec le CNRS, complémentaires et de taille comparable, l'une dédiée aux matériaux (associant des composantes chimie, physique et SPI, UMR6502 Institut des Matériaux Jean Rouxel) et l'autre dédiée à la chimie moléculaire et à ses applications (UMR6230 Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation), notamment en santé et agroalimentaire.

- **Physique nucléaire**, notamment à travers des recherches théoriques et expérimentales sur la matière primitive et la radiochimie dans le cadre de l'UMR6457 SUBATECH. Un des points marquants du quadriennal sera le début de la production en 2008 à Nantes de radio-nucléides destinés à la recherche en médecine nucléaire et radiochimie à partir du cyclotron ARRONAX de 70 MeV.

Les laboratoires de ce pôle développent des activités importantes avec les laboratoires angevins et manceaux dans le cadre des programmes du CPER et régionaux. Ils se sont regroupés dans la structure fédérative nouvelle FR3173 GRIM3 (Groupe de Recherche Interdisciplinaire Matière, Molécules, Matériaux).

PRT -4 « STIC et Mathématiques »

- **Informatique, Electronique, Télécommunications, Multimédia.** Cet axe comprend des points forts que l'université souhaite développer, notamment concernant les architectures logicielles distribuées, les systèmes d'aide à la décision, les systèmes de détection et de localisation pour les télécommunications, et en particulier Radar. Les 3 laboratoires de cet axe sont regroupés au sein de

la Fédération de Recherche AtlanSTIC. Leurs activités sont développées en synergie avec les pôles de compétitivité Images et réseaux, Automobile haut de gamme et EMC2.

- **Mathématiques pures et appliquées, Calcul Scientifique**, avec des points d'excellence, notamment en analyse, topologie, géométrie algébrique et EDP, et une mutualisation forte des compétences grâce à la Fédération de Recherche FR2962 « Mathématiques Atlantique et Pays de Loire » récemment créée avec le CNRS.

PRT -5 « Ingénierie »

- **Génie des procédés, thermique et énergétique** pour des applications dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'environnement, des énergies renouvelables notamment (UMR CNRS 6144 « Laboratoire de recherche en génie des procédés – Environnement- Agroalimentaire ») et des développements en synergie avec les pôles de compétitivité « Valorial » et « West » pour l'alimentation et la santé, EMC2 pour le développement des matériaux composites notamment dans le cadre du projet Technocampus.

- **Mécanique et Génie civil**, avec notamment comme projet phare une implication particulière dans la mise en œuvre d'une plateforme technologique (CPER 2007-2013) et des implications importantes dans le pôle de compétitivité « Génie Civil ».

PRT -6 « Planétologie, Science de la Terre et de l'Environnement »

Cet axe met en avant deux problématiques :

- **Planétologie**, avec des axes forts de recherche en dynamique de la Terre, des planètes telluriques (dont Mars) et des satellites de glace (notamment TITAN) avec une très bonne visibilité internationale (UMR CNRS 6112 « Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes »)

- **Géosciences, Aménagement, Environnement**, qui traite de la dynamique des systèmes complexes dans une optique d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement (UMR 6554 CNRS LETG).

Ces 2 laboratoires ont été porteurs de l'OSU Nantes-Atlantique dont la création a été validée en mai à la fois par le Ca de l'Université et le CS de l'INSU-SDU qu'il faudra développer.

1.3. Domaine « Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales »

Au sein de ce pôle, les recherches se déclinent selon 2 pôles en étroite rapport avec la MSH Ange Guépin, qui assure un rôle de structuration de la recherche en SHS sur le site, et devraient trouver écho dans ceux à venir de l'institut d'études avancées Nord-Sud :

PRT -7 « Normes, Economie-Management, Société »

- **Droit public, privé et maritime**. La fusion opérée a permis la mise en place d'un important centre de compétences couvrant un large spectre de problématiques juridiques (droit public/privé, droit de l'environnement, droit social, droit pénal..). Des travaux d'importance ont également été menés en droit privé, en particulier de l'agroalimentaire et de l'immobilier. Le droit maritime est une spécialité forte que l'université de Nantes continuera de soutenir.

- **Economie, Gestion, Société**. Une fusion opérée entre économistes et gestionnaires a pour objectif d'atteindre un haut niveau de production scientifique à l'issue de ce contrat. Une évolution similaire est attendue pour les laboratoires de sociologie et géographie humaine.

PRT -8 « Lettres et sciences humaines »

- **Education, Cognition, Culture** avec des sciences de l'éducation très visibles à l'échelon national et une équipe complémentaire qui aborde les problématiques liées aux difficultés d'apprentissage. Ces recherches trouvent un fort appui dans les travaux du réseau OPEN (Observation des Pratiques ENseignantes) qui regroupe 25 partenaires dont 16 équipes nationales et 9 étrangères.

- **Histoire, Echanges, Civilisations** : avec des aspects interdisciplinaires importants en histoire et civilisations. Les universités de Bretagne Sud et de La Rochelle y sont associées. Cet axe intègre aussi les études sur les identités culturelles et l'interculturalité et les conflits d'interprétation. La thématique globale des échanges internationaux s'appuiera sur les archives des Affaires étrangères

pour faire émerger une recherche de haut niveau pouvant bénéficier d'une reconnaissance internationale. L'ouverture traditionnelle nantaise sur les mondes extra-européens sera préservée et confortée.

- **Lettres** : dont le sujet fédérateur d'étude concerne les marges littéraires abordées à la fois par des chercheurs de Lettres modernes et classiques suite à la fusion a été opérée entre deux laboratoires.

L'enjeu de ce quadriennal sera, pour ces 3 axes, de développer les projets d'envergure nationale, d'internationaliser les recherches et de permettre aux laboratoires de disposer de locaux recherche au sein d'un bâtiment à construire, le plateau recherche Lettres-et Sciences humaines. Il conviendra aussi d'homogénéiser par le haut une recherche en SHS encore trop inégale (voir les difficultés de la sociologie et des laboratoires de langues, notamment).

2- Promouvoir la transdisciplinarité à travers 3 grands « Programmes de recherche interdisciplinaires (PRI) de l'université de Nantes

L'université souhaite poursuivre activement sa politique en faveur du développement de projets interdisciplinaires en phase, à chaque fois que possible, avec les besoins sociétaux.

PR 1 « Mer et Littoral »

Ce pôle interdisciplinaire, fait travailler en synergie des chercheurs de l'université et du centre IFREMER de Nantes autour de thématiques touchant l'aquaculture et les bioproductions marines, la gestion intégrée des zones côtières incluant l'aménagement, le génie civil, les risques, les règles et la remédiation. Au sein de ce groupement, les recherches sont réalisées selon une approche utilisant les compétences intrinsèques des équipes des sciences exactes et des sciences humaines. L'objectif pour ce pôle sera de développer plus encore les projets communs, notamment internationaux, d'intégrer le centre Ifremer dans la FED, d'amplifier les coopérations avec l'université de la Rochelle pour créer une structure qui aura une véritable visibilité internationale. Au cours du contrat, ce pôle précisera son positionnement et son originalité vis-à-vis du pôle mer breton pour apparaître lisiblement dans le schéma national d'études sur les questions spécifiques aux littoraux et environnements côtiers.

PRI-2 « Sciences humaines, Sciences exactes et Santé »

Si des projets associant chimistes et physiciens et chercheurs du secteur santé sont d'ores et déjà développés, peu de projets impliquant les sciences humaines et sociales sont produits. Développer des projets SHS-santé est un objectif fort de l'université pour ce quadriennal. Le soutien aux travaux engagés sur la qualité des produits de la mer et terrestre, la valorisation alimentaire de ces produits, les aliments et la nutrition et la santé humaine et animale autour des centres IFREMER et INRA, avec la participation de l'ENV et de l'ENITIAA, notamment dans le cadre de PONAN (Pôle Nantais de l'Alimentation et Nutrition), pôle commun à l'université et l'ensemble de ces établissements, sera maintenu.

PR -3 «Energies renouvelables, Environnement et Développement durable ».

Si aucun axe de recherche Environnement n'a été labellisé en tant que tel, des recherches intégrant les problématiques environnementales l'ont été dans les 3 des grands domaines, notamment : sur les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie l'utilisation raisonnable de l'énergie par l'intensification des transferts et sur leur acceptabilité dans la société. L'objectif est, à travers ce programme de les structurer et de les rendre visibles. Le développement de l'OSU Nantes-Atlantique, enjeu important pour l'université et ses partenaires de site et régionaux, rentre d'autre part dans ce programme pluridisciplinaire.

3- Développer les outils de recherche communs dans le cadre du programme « Outils de recherche mutualisés »

Afin de minimiser les coûts et favoriser l'accès de chercheurs à certains équipements, l'université souhaite soutenir le développement d'outils de recherche mutualisés :

- **ORM-1** : « Centre de calcul intensif »

- **ORM-2** : « Plateforme Valorisation de la recherche»

- ORM-3 : « Plateforme de préservation du Patrimoine Scientifique et de diffusion de la Culture Scientifique et Technique »
- ORM-4 : « Réseau des Equipes de Recherche Appliquées et Technologiques » (à développer)

4- Structurer le collège de site des 8 écoles doctorales

Un collège doctoral constitué des 8 écoles doctorales accréditées sera créé en septembre 2008 sur le site de Nantes. Il aura pour missions de donner aux étudiants une lisibilité et visibilité optimale structurée de l'ensemble des ED qui sont co-accréditées au niveau régional, de proposer aux doctorants des formations mutualisées diversifiées, notamment à l'insertion professionnelle, de diffuser toutes informations nécessaires aux doctorants relatives à leurs études et possibles devenir, d'organiser les forums pour doctorants, de coordonner le suivi administratif des doctorants et d'apporter les éléments statistiques globaux, notamment sur le suivi et devenir des doctorants et docteurs.

5- Mettre en place des mesures opérationnelles visant à placer l'université de Nantes au niveau des grands centres européens de recherche et indicateurs possibles à retenir

Pour asseoir sa politique scientifique, l'université de Nantes a retenu un certain nombre d'objectifs scientifiques qui impliquent la mise en œuvre d'un pilotage renforcé se déclinant selon 11 grands axes d'actions en une cinquantaine de mesures opérationnelles. L'université s'engage en particulier à :

- **poursuivre l'auto-évaluation de sa recherche afin de mieux piloter sa réorganisation ;**
- **renforcer les laboratoires bien évalués et la structuration engagée dans l'établissement, sur la base d'indicateurs, notamment l'évolution du nombre de laboratoires classés A et A+/Nombre de laboratoires labellisés ;**
- **améliorer la gouvernance des laboratoires ;**
- **assurer une gestion optimale des ressources humaines au service de la recherche ;**
L'université souhaite impliquer une majorité d'enseignants-chercheurs dans des activités de recherche de qualité. Elle poursuivra sa politique d'affectation ciblée de ses emplois d'enseignants-chercheurs dans les laboratoires accrédités. Les recrutements externes de docteurs seront privilégiés. Les mesures spécifiques d'accueil des nouveaux enseignants-chercheurs et chercheurs seront amplifiées ainsi que les mesures d'incitations à la recherche.
- **impliquer les organismes de recherche dans le développement des laboratoires ;**
- **développer une politique de formation qualitative et maîtrisée des doctorants ;**
- **amplifier l'activité de recherche contractuelle des laboratoires ;**
- **accroître qualitativement la production scientifique ;**
- **intégrer les publications dans la base nationale HAL et développer les ressources documentaires ;**
- **internationaliser la recherche ;**
- **améliorer l'environnement de travail des personnels des laboratoires de recherche et des doctorants.**

6- Soutenir la valorisation du patrimoine scientifique et la diffusion de la culture scientifique et technique

Au cours du précédent contrat le pôle de culture scientifique et technique de l'université s'est construit autour de trois axes principaux : le programme de sauvegarde et de valorisation des instruments, la création d'une revue «Têtes chercheuses», et la création d'actions de culture scientifique et technique dans divers lieux de l'université.

Dans le cadre de la politique générale de l'université et en appui avec la politique de pilotage de l'établissement, en collaboration avec les acteurs de la culture scientifique de la région, des opérations en direction du grand public seront organisées : conférences, expositions, participation à des événements locaux ou nationaux,...

Les inventaires des instruments scientifiques au niveau de la région en coopération avec le musée des arts et métiers du CNAM, ainsi que les missions d'expertise seront poursuivies dans le cadre du présent contrat quadriennal, des formations seront dispensées. Par ailleurs, l'université s'associera à la réflexion menée autour d'un projet de « centre culturel » en ville, et proposera notamment en préfiguration de ce nouvel espace des opérations de valorisation des instruments scientifiques de la région."

II- Une formation riche et attractive

L'université de Nantes présente une carte des formations diversifiée pour répondre aux besoins des étudiants d'origine, de niveau et de milieux socio-économiques variés. Elle est structurée en quatre domaines "Droit économie, gestion", "Sciences humaines et sociales", "Arts, lettres, langues" et "Sciences, technologies, santé", identiques aux niveaux L et M. Elle est marquée par un effort de lisibilité et de cohérence avec la structuration des activités de recherche, notamment au niveau M. La volonté de l'université d'accroître les partenariats, non seulement sur le site nantais, mais aussi à l'échelle de la région et de l'ouest atlantique, avec les partenaires locaux publics et privés, est de nature à accroître l'attractivité de ses masters.

Une université pluridisciplinaire favorisant la réussite de tous les étudiants

Un trop grand nombre d'étudiants quitte l'université de Nantes sans avoir validé une année d'études, aussi la diminution des échecs en licence sera un axe fort de la politique de l'établissement. Ce cycle doit devenir, pour tous les étudiants, un cursus de réussite qui débouche sur un diplôme qualifiant tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle. L'université de Nantes s'engage fortement dans la dynamique du plan licence.

1.1-Rénover le cursus L

- **L'orientation active**

Au cours du contrat quadriennal précédent, l'université de Nantes, comme les universités d'Angers et du Maine, est entrée dans le dispositif "Nantes post-bac" et a expérimenté la mise en place de l'orientation active. Elle a été étendue en 2007-2009 à l'ensemble des filières. Le site informatif présentant les formations sera complété de manière à présenter les liens avec les métiers et les poursuites d'études possibles et permettre ainsi d'éclairer le choix de chaque élève sur les débouchés et perspectives d'insertion professionnelle de chaque filière.

Une commission université/lycée permanente sera par ailleurs mise en place. Elle mènera une véritable politique de communication en direction des lycées et diffusera en particulier les informations relatives aux réorientations possibles à l'issue du premier semestre. Un accord cadre « Liaisons lycées-universités » entre le rectorat et les universités de Nantes, d'Angers et du Maine renforcera les relations entre les mondes de l'enseignement supérieur et du second degré.

Des équipes de formations auront en charge l'accueil, l'information, l'orientation et l'appui à l'enseignement des primo-entrants. Un bilan pédagogique annuel sera réalisé.

- **Un carnet de route universitaire et professionnel**

Chaque étudiant entrant à l'université de Nantes se verra doté d'un carnet de route virtuel lui permettant, tout au long de son cursus, de se confronter à une démarche et à une réflexion d'orientation et de professionnalisation grâce à des documents en ligne, à une visite aux services concernés et/ou à la participation à des unités d'enseignement spécifiques incluses dans les parcours.

Ce carnet de route permettra également à l'étudiant de travailler les notions de compétences et de positionnement en informatique et en langues pour non spécialistes. Il servira de lien entre l'étudiant

et l'équipe pédagogique. Il permettra par ailleurs à l'université d'avoir une plus grande visibilité sur les causes de la déperdition des étudiants en L1.

- **Un tutorat d'accompagnement efficace**

La mise en place d'un tutorat efficace d'accompagnement des étudiants L1 ne validant pas le premier semestre suppose une identification précoce des étudiants en difficulté. Aussi, des contrôles continus réguliers seront organisés pour identifier ces étudiants. Le dispositif reposera en outre sur un programme bien adapté et défini avec l'équipe pédagogique, avec un enseignant coordonnateur et des étudiants tuteurs intégrés pleinement à l'équipe pédagogique.

- **Un "contrat d'aide à la réussite"**

Pour éviter le découragement et le décrochage de certains étudiants de première année, l'université mettra également en place un dispositif de lutte contre l'échec.

Dès le mois d'octobre, les étudiants de première année en difficulté se verront proposer un « contrat d'aide à la réussite » sous forme d'enseignements de soutien spécifique et un accès possible au diplôme universitaire d'études fondamentales permettant un soutien et une validation partielle de la première année ou une orientation vers les premières années d'IUT qui offrent des études courtes.

- **La lutte contre la désaffection pour les études scientifiques**

L'université de Nantes poursuivra son effort de lutte contre la désaffection pour les études scientifiques en pérennisant les actions déjà engagées autour du chargé de mission aux formations scientifiques, du CIES et en lien avec l'IUFM.

Des étudiants de l'UFR Sciences et techniques et des IUT de Nantes, de Saint-Nazaire et la Roche sur Yon et de l'école interne d'ingénieurs Polytech'Nantes interviendront ainsi dans des écoles primaires pour présenter la science et des expériences simples en partenariat avec les services du rectorat, dans le cadre du dispositif du centre pilote « main à la pâte ». Par ailleurs, l'IUFM des Pays de la Loire invitera ses formateurs et ses enseignants-chercheurs à être force de proposition et participer à des actions de formation du centre pilote concernant l'enseignement des sciences.

- **Conforter le soutien à la réhabilitation de l'enseignement pratique**

Déjà bien amorcé lors du présent contrat, le soutien de l'enseignement pratique sera conforté. Les travaux pratiques en petits groupes favorisant une meilleure connaissance des étudiants par les enseignants, sont en effet partie intégrante du dispositif d'aide à la réussite.

1.2- Renforcer l'attractivité des masters

L'université poursuivra son effort de cohérence et de visibilité de l'offre de master en s'appuyant sur les compétences scientifiques de l'établissement. Elle aura également le souci de l'insertion professionnelle des étudiants. Elle s'efforcera de resserrer l'offre et amplifiera la démarche de cohabilitation, notamment dans le cadre du PRES UNAM.

1.3- Restructurer les écoles doctorales sur des thématiques d'excellence

La campagne 2008 d'accréditation des écoles doctorales s'est inscrite dans un nouveau paysage avec la mise en oeuvre de la loi de programme pour la recherche et de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Les établissements d'enseignement supérieur des Pays de Loire ont, dans cet esprit, proposé un resserrement thématique des écoles doctorales sur les pôles d'excellence scientifique, ainsi que la mise en place d'accréditations conjointes.

Sur la base des résultats de cette campagne d'accréditation, l'université de Nantes est habilitée, dans le cadre des écoles doctorales pour lesquelles elle intervient en tant qu'établissement co-accrédité, à organiser la formation doctorale et à délivrer le doctorat dans les champs disciplinaires couverts par l'accréditation de ces huit écoles doctorales :

- ED « **Biologie, Santé** », portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes et d'Angers et l'école nationale vétérinaire de Nantes (*établissement support : université de Nantes*) ;

- ED « **Sciences et Technologies de l'Information, Mathématiques** » (STIM), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes, Angers, Le Mans, l'Ecole centrale de Nantes et l'Ecole des mines de Nantes (ENSTIMN) (*établissement support : université de Nantes*) ;
- ED « **Matière, Molécules, Matériaux en Pays de Loire** » (3MPL), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes, Angers, Le Mans et l'ENSTIMN (*établissement support : université du Maine*) ;
- ED « **Sciences pour l'Ingénieur, Géosciences, Architecture** » (SPIGA), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes, Le Mans, l'Ecole centrale de Nantes, l'ENSTIMN, l'Ecole nationale des industries et techniques agro-alimentaires de Nantes (ENITIAA) - établissement associé : Ecole d'architecture de Nantes (*établissement support : Ecole centrale de Nantes*) ;
- ED « **Végétal, Environnement, Nutrition, Agroalimentaire, Mer** » (VENAM), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités d'Angers, Nantes, Le Mans, l'Institut national d'horticulture (INH) et l'ENITIAA (*établissement support : université d'Angers*) ;
- ED « **Cognition, Education, Interactions** » (CEI), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes, Angers et Le Mans (*établissement support : université de Nantes*) ;
- ED « **Sociétés, Cultures, Echanges** » (SCE), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes, Angers, Le Mans et La Rochelle (*établissements support : université d'Angers*) ;
- ED « **Droit, Economie-Gestion, Sociétés, Territoires** » (DEGEST), portée dans le cadre d'une accréditation conjointe par les universités de Nantes, Angers, Le Mans (*établissement support : université de Nantes*).

L'université s'engage à garantir le bon fonctionnement des écoles doctorales dans lesquelles elle intervient, en lien avec les autres établissements co-accrédités. Une charte des thèses commune sera adoptée.

En matière de procédure de choix des doctorants et d'attribution des allocations de recherche, l'université de Nantes mènera une politique de choix des candidats ouverte, lisible et équitable pour tous les étudiants titulaires d'un master, quel que soit l'établissement ayant délivré leur diplôme et l'origine du financement (allocation ministérielle, allocation régionale, allocations co-financée...). Le financement de thèses par des conventions CIFRE sera étendu. L'affichage des sujets de thèse et leur diffusion aux niveaux national et international seront assurés. Pour les SHS, l'établissement veillera à ce que les sujets de thèses proposés soient en meilleure adéquation avec la politique de recherche des laboratoires et évitera le recrutement sur projets individuels. L'établissement portera une attention particulière à la définition du sujet de façon à ce que les travaux de recherche puissent ainsi être achevés dans un temps raisonnable, proche de 3 ans.

L'établissement s'engage à garantir un encadrement de qualité auprès de chaque doctorant. Une limitation du nombre de doctorants encadrés par HDR sera fixée. Le co-encadrement des thèses sera encouragé et un comité de suivi de thèse se réunira annuellement afin de s'assurer de la bonne progression des travaux de recherche. L'inscription en doctorat ne sera renouvelée qu'après examen de l'avis rendu par le comité de suivi de thèse.

L'université de Nantes conduira une politique active en matière de préparation et de suivi de l'insertion professionnelle. Elle encouragera, en partenariat avec l'association Bernard Grégory, l'organisation de doctorales, la participation des ED au programme « Valorisation des compétences, le nouveau chapitre de la thèse » et les diverses expérimentations conduites pour améliorer, au niveau du doctorat, l'adéquation formation/emploi. L'utilisation du logiciel « Docteur G » mis en place par l'université de Nantes sera mutualisée. Le suivi du devenir des docteurs jusqu'à cinq années après la soutenance sera inscrit dans la charte des thèses comme l'une des responsabilités du directeur de thèse.

L'évolution des écoles doctorales pluridisciplinaires de site vers des écoles doctorales recentrées sur le plan des thématiques et co-accréditées s'accompagnera de la mise en place d'un collège doctoral, dispositif destiné à garantir une animation scientifique à l'échelle du site. Ce collège aura en charge la mise en place des unités de formations transversales aux ED du site (en particulier, la préparation à

l'insertion professionnelle). Les formations proposées seront ouvertes aux doctorants des autres établissements.

Dans la droite ligne de la politique d'ouverture sur l'Europe et l'international du futur PRES régional, le développement de thèses en co-tutelles sera encouragé. Les modalités d'un financement de la mobilité des doctorants seront définies, en particulier la participation des doctorants de 2ème et 3ème années à des colloques et séminaires scientifiques internationaux. La pratique d'une mobilité dans un laboratoire étranger au cours de la thèse sera soutenue et développée par l'établissement.

1.4- Renforcer l'accès à la documentation

Durant la période 2008-2011, le SCD renforcera sa visibilité et son rôle de pilote de la politique documentaire à l'échelle de l'université en poursuivant sa politique d'intégration et de fusion de bibliothèques associées. Cet objectif sera favorisé par les réaménagements, extensions et constructions de locaux, inscrits la plupart au CPER.

- **Améliorer les services aux usagers**

L'amélioration des services aux usagers s'appuiera sur une évaluation des besoins et de leur degré de satisfaction.

La formation des lecteurs sera poursuivie, généralisée et systématiquement intégrée aux cursus : au niveau L, les actions déjà réalisées seront poursuivies et enrichies ; au niveau M1, l'objectif est d'offrir dans chaque filière un minimum de 4h30 en présente et 8 heures en auto-formation à distance ; au niveau D, des modules seront développés en tronc commun et en séances spécifiques à chaque école doctorale. Ce développement se fera en concertation avec les enseignants et s'appuiera sur une équipe de formateurs renforcée au sein du SCD.

Le SCD participera par ailleurs, dans le cadre du RUOA, au projet de création d'un service de renseignements à distance à l'intention des étudiants, centré sur la méthodologie de la recherche documentaire par domaines disciplinaires.

Une extension des plages d'ouverture sera étudiée en fonction des moyens humains, de l'état d'amélioration de la sécurité des campus et des résultats des enquêtes de satisfaction : l'ouverture dans les trois principales sections sera maintenue jusqu'à 19h et avancée d'une demi-heure le matin (8h au lieu de 8h30) ; une expérimentation sera menée à partir de janvier 2008 à la BU Santé en vue de l'ouverture en soirée (de 19h à 23h30), dans les locaux de l'UFR de médecine d'une salle gérée par deux moniteurs qui offrira des accès aux collections électroniques.

L'ouverture de salles en centre-ville avec accès aux collections électroniques sera étudiée en partenariat avec la mairie et la communauté urbaine, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'amélioration de la vie étudiante.

- **Développer les ressources documentaires**

Le SCD développera son offre imprimée et électronique sur la base d'un plan de développement des collections, élaboré à partir de la charte documentaire récemment validée.

L'ensemble des documents produits par l'université (littérature grise, thèses, mémoires, rapports, conférences, actes, documents audio-visuels...) sera indexé, intégré au système d'information documentaire et archivé en XML.

- **Conserver et valoriser le patrimoine**

Afin de compléter son catalogue, le SCD procédera à la conversion rétrospective des fonds suivants : environ 19 000 ouvrages provenant de dons qui nécessitent au préalable un travail de tri et d'orientation vers d'autres établissements ; 11 500 ouvrages en section Santé (dont 4 500 antérieurs à 1950) ; les fonds de l'IUFM.

En concertation avec les composantes de recherche et en relation avec les divers projets nationaux en cours (Gallica, Persée), le SCD entamera la numérisation de certains fonds spécialisés ou patrimoniaux conservés à la BU afin de les valoriser et de servir la recherche.

Le SCD poursuivra parallèlement sa réflexion sur la conservation partagée dans le cadre des réseaux locaux et nationaux (PRES, Académie, RUOA...).

Les autres projets de coopération en cours au sein de réseaux seront poursuivis, à l'échelle nationale (thèses numériques, HAL,...) ou régionale (partage d'expérience avec l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne, étude d'un projet de mise en place d'un SIGB libre dans les services documentaires des universités et des grandes écoles,...).

1.5- Favoriser l'insertion professionnelle

- **Le suivi des stages et de l'insertion des étudiants**

L'université mettra en oeuvre une politique globale de suivi de l'insertion des étudiants permettant à l'établissement, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 2007, de rendre publiques des statistiques comportant des indicateurs de réussite aux examens et aux diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des étudiants.

L'université s'engage, sur la durée du contrat, à mettre en place une direction de l'orientation, des stages et de l'insertion et une plate forme de l'insertion professionnelle.

Dans cette perspective, des bureaux « stages et insertion » seront créés. Ces bureaux, animés par des étudiants, offriront une aide logistique aux responsables de diplômes et plus particulièrement à ceux des master 2 à orientation professionnelle.

Parallèlement, les missions du SUJO seront renforcées pour créer une cellule insertion des étudiants. Cette cellule aura vocation à apporter l'aide logistique aux « bureaux stages et insertion », mais assurera aussi le suivi et la centralisation des données et le lien avec les entreprises. L'université, en outre, mettra en place un « centre d'appel », à l'image de celui de l'université de Poitiers, pour le suivi des étudiants.

Les initiatives concertées des associations d'anciens étudiants seront encouragées.

- **Des conseils de perfectionnement**

Une réelle professionnalisation des étudiants nécessite des liens étroits avec les milieux socio-économiques. Aussi, l'université mettra en place dans chaque mention ou filière de formation un « conseil de perfectionnement » comprenant des universitaires et des représentants des milieux socio-économiques. Lieu idéal d'échanges pour valider les contenus de formation au regard de l'évolution des métiers, ces organes permettront une meilleure connaissance des deux mondes et de resserrer le lien formation/insertion.

Par ailleurs, un forum des métiers sera organisé par grands secteurs de l'université.

- **L'offre de formation de licences professionnelles**

Le contrat précédent a permis de développer et d'inscrire l'offre de licences professionnelles dans le LMD. Trop peu d'étudiants de L2 postulent cependant pour une entrée en licence professionnelle. Aussi, pour préparer les étudiants de L2 à une entrée dans ce type de licence, des UE à caractère professionnel seront mieux identifiées dans les parcours permettant ainsi le passage d'une formation généraliste à une formation professionnelle. Le forum des licences professionnelles sera par ailleurs reconduit chaque année.

- **La formation aux métiers de l'enseignement**

L'intégration de l'IUFM, au 1^{er} juin 2007, implique une compétence nouvelle pour l'université de Nantes. Aussi, l'université s'engage à appliquer, à travers l'IUFM, le plan de formation des maîtres tel qu'il a été validé par la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres (CNEFM).

Conformément aux recommandations de la CNEFM, l'IUFM procédera à un rééquilibrage entre la formation didactique et la formation pédagogique au profit de la seconde. Il renforcera la formation transversale. Il se dotera, par ailleurs, d'un outil de pilotage de manière à systématiser l'évaluation à toute la formation.

La collaboration de l'IUFM avec les autres composantes de l'université permettra la généralisation des modules de pré-professionnalisation en licence dans l'optique d'un continuum de formation et en concertation avec les autres universités de la région. L'université renforcera, au sein de l'IUFM, en particulier l'articulation recherche-formation, le développement de la liaison avec les laboratoires de recherche et la politique de recrutement d'enseignants chercheurs.

2- L'internationalisation des formations

Le statut de grande université, de taille européenne, parfaitement pluridisciplinaire, représente un avantage certain pour l'ouverture internationale et un premier facteur d'attractivité. Il permet non seulement l'accueil d'un grand nombre d'étudiants étrangers, mais également la mise en œuvre d'une politique d'échanges en réciprocité avec ses partenaires. L'Université de Nantes est un membre actif du Consortium Galatesaray en Turquie, du Consortium Valofrasse au Viet Nam où des programmes intégrés en santé, économie et gestion complètent l'offre de formation en français. Elle est investie dans l'Université Française d'Égypte et l'Université Internationale de Rabat.

Dans chacune des zones géographiques cibles, celle de l'espace européen et des autres pays développés, celles des pays émergents et celle des pays en voie de développement, la politique de l'université sera d'assurer le développement de projets bilatéraux actifs avec des universités partenaires bien identifiées, de privilégier des partenariats qui concentrent l'intérêt de plusieurs composantes et dans lesquels l'interface recherche-formation prend la forme de diplômes conjoints, cursus intégrés, double diplômes et de laboratoires conjoints. Pour les co-tutelles de thèses, des dispositifs d'aide, destinés aussi bien aux doctorants, aux co-directeurs de thèse, aux membres des jurys de thèse, qu'aux laboratoires partenaires seront mis en place. L'université se dotera d'une charte qualité pour les formations délocalisées.

2.1- Coordonner et optimiser l'ensemble des structures dédiées à l'international

Au cours du précédent contrat, l'université de Nantes s'est dotée de structures universitaires dédiées à l'international. Pour la période 2008 - 2011, l'université veillera à assurer la bonne coordination de l'ensemble des dispositifs de manière à conduire une politique internationale cohérente d'établissement.

Ainsi, le conseil universitaire des relations internationales (CURI) confortera ses missions d'évaluation des projets et de demandes de financement conformes à une politique de cohérence transversale articulant recherche et formation, mobilité enseignante et étudiante, priorités universitaires et partenariat avec les collectivités territoriales, mise en synergie des souhaits des composantes.

L'institut de recherche et formation en français langue étrangère (IRFFLE) assurera ses missions d'accueil et de formation au français des étudiants et chercheurs étrangers, la formation initiale et continue des enseignants de français et des projets de recherche scientifique et technologique et d'ingénierie de l'enseignement du FLE.

La maison des échanges internationaux et de la francophonie jouera pleinement son rôle de guichet unique pour les étudiants étrangers et de portail mobilité pour les étudiants nantais.

La cellule Europe, en réseau avec les cellules Europe des universités d'Angers et du Maine, développera les relations avec les pays européens de manière à augmenter leur participation à des projets de recherche européens et à l'espace européen de la recherche.

2.2- Intensifier la mobilité

Avec l'amélioration de l'accueil pédagogique et linguistique des étudiants étrangers, leur orientation et le soutien apporté à leur projet professionnel, la mise en place d'un dispositif de bourses d'attractivité au niveau master pour appuyer les choix de la politique de formation et de recherche, la mise en service de la maison des échanges internationaux, l'université se fixe comme objectif une mobilité entrante de 15% des effectifs étudiants dont 60% aux niveaux M et D.

La mobilité sortante, facteur incontournable de réussite professionnelle, d'épanouissement personnel et d'enrichissement culturel et linguistique pour les étudiants, sera également renforcée. Le développement de l'information et de la préparation à la mobilité, la mise en place d'une formation linguistique et d'une certification, la valorisation des formations et des stages à l'étranger à travers le supplément au diplôme et les dispositifs d'aide financière seront de nature à faire progresser la mobilité des étudiants nantais. L'université se fixe en particulier un objectif de mobilité de 60% des effectifs de niveau master.

2.3- Structurer une politique globale de l'enseignement des langues

L'un des enjeux en termes de professionnalisation des étudiants est leur capacité à maîtriser au moins une langue étrangère. Aussi, pour permettre de développer une politique de certification active et donner le label international aux formations, l'université, sur la base d'une évaluation interne de la situation, renforcera l'enseignement des langues pour les non spécialistes.

Le centre de certification en langues élargira la palette de certification, un centre de ressources prenant en charge les missions de veille pédagogique, de mise à disposition de ressources pédagogiques sera créé. Le tutorat en langues faisant appel à des étudiants avancés en langues et l'utilisation des tests d'auto-positionnement seront développés. Cette politique globale sera mise en place en coopération avec les universités d'Angers et du Maine.

3- Une offre de formation continue performante

3.1- Accueillir et accompagner les adultes en reprise d'études

Dans un contexte d'accroissement de la demande de reprise d'études et d'accès aux diplômes *via* la validation de l'expérience, l'université de Nantes créera un dispositif efficace, d'orientation et de formation destiné aux adultes pour évoluer vers un pôle d'ingénierie de reprise d'études au sein du service commun de la formation continue. Son rôle sera d'assurer toute la chaîne de services attendus par les publics en reprise d'études : accueil, information sur les dispositifs, bilan de compétences, formation du projet et mise en adéquation avec l'offre, orientation, aide et accompagnement dans les démarches de VAE, inscription, suivi pendant la formation, insertion.

Au-delà de cette réorganisation, l'université de Nantes s'impliquera davantage dans la promotion de la validation des acquis de l'expérience et fera évoluer l'offre de formation, en accord avec les UFR, vers plus de modularisation et de compatibilité pour les publics adultes salariés. Un accompagnement spécifique sur des horaires compatibles avec les activités professionnelles sera en outre développé.

3.2- Développer l'alternance et le contrat de professionnalisation

L'alternance, dont les méthodes pédagogiques impliquent fortement le monde professionnel, apparaît comme un facteur de réussite et bénéficie d'une forte demande de la part des étudiants.

Aussi, l'université de Nantes, aux côtés des universités d'Angers et du Maine, mettra en place un centre de formation par alternance inter-universités. Elle organisera un accompagnement des équipes pédagogiques et une veille sur les dispositifs réglementaires et financiers de l'alternance, elle privilégiera l'interface avec les structures et organismes professionnels afin de mettre en place, par domaine de formation, des licences professionnelles et des masters à orientation professionnelle en alternance.

4- Une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations

4.1- Généraliser la pratique de l'évaluation des formations et des enseignements

La pratique de l'évaluation des enseignements et des formations qui fait partie intégrante du processus qui conduit l'université à mettre en place et à développer des formations de qualité au service de l'insertion des étudiants sera systématisée.

Pour l'évaluation des formations, après une phase d'auto-évaluation à l'aide des résultats du dispositif informatisé, une évaluation externe sera programmée, composante par composante, l'objectif étant de développer le bonus qualité formation lié à l'usage de l'évaluation.

4.2- Obtenir la certification qualité ISO 9001 du service de la formation continue

Parallèlement, l'université de Nantes accompagne son service de la formation continue dans sa démarche de certification qualité ISO 9001 de l'ensemble du service, de manière à améliorer la qualité de ses formations sur le plan de la logistique et de la gestion, de la lisibilité et de l'évaluation ainsi que des relations avec les milieux professionnels. La certification est visée dans un délai de deux ans après le démarrage de l'action.

Pour l'université, il s'agit là d'une action incitative susceptible, si elle donne satisfaction, d'être étendue par la suite à d'autres secteurs de l'établissement.

4.3-Généraliser le C2i à l'ensemble des licences

Dès le début du contrat quadriennal, le C2i sera généralisé à l'ensemble des licences. La construction du parcours C2i des étudiants aura pleinement sa place dans le « carnet de route universitaire et professionnel » et sera proposé systématiquement aux étudiants quittant le niveau L sans l'avoir validé.

5- Soutenir une politique de vie étudiante ambitieuse

Le développement de la qualité de l'environnement de travail et de vie ne peut être dissocié de l'amélioration de la formation, il conditionne en partie la réussite des étudiants. Aussi, l'université soutiendra une politique de vie étudiante ambitieuse sur tous les sites, fondée sur le sentiment d'appartenance à une culture commune d'établissement.

- **La santé des étudiants**

Dans le prolongement de ses activités, le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé poursuivra la mise en place des actions d'éducation à la santé sur des thèmes de santé publique en collaboration avec les étudiants. En matière de suivi sanitaire, les consultations gynécologiques et bucco-dentaires de prévention seront notamment développées.

Une convention sera passée avec le CHU afin de suivre sur place les étudiants posant de graves problèmes psychologiques.

L'attestation de formation aux premiers secours sera également proposée à tout le personnel et tous les étudiants avec la possibilité d'intégrer cette formation dans le supplément au diplôme.

- **L'accueil des étudiants handicapés**

Le service d'accueil des étudiants handicapés, créé en 2007, sera étoffé et structuré de manière à répondre à tous leurs besoins. Il aura en effet pour mission d'assurer en lien étroit avec le secteur associatif et avec la MDPH, la définition des besoins en équipement et en aide à la vie quotidienne, d'assurer le tutorat pédagogique, de travailler à l'accessibilité des sites universitaires, d'assurer un rôle d'information sur les démarches, les droits de la personne handicapée, sur les parcours de formation, les stages en entreprise et les débouchés des diplômés.

L'université mettra par ailleurs en oeuvre une vraie politique d'accueil des personnels handicapés. La coordination des différents services sera organisée autour d'un projet de service qui intègre plusieurs objectifs : une politique de recrutement plus ambitieuse, les accès aux locaux administratifs dans la cadre des projets de restructuration, une politique d'aménagement des postes de travail et des nouvelles modalités d'organisation du travail.

- **La participation à la vie démocratique et à la vie associative**

L'université nourrit l'ambition de dynamiser l'indispensable engagement démocratique des étudiants. Cet objectif passe tout d'abord par le meilleur routage de l'information vers les étudiants sur le rôle des élus étudiants, leur place au sein des différents conseils et la promotion de leurs actions. A cette fin, il sera mis en place des « journées des élus » tout au long de l'année sur les différents campus. Cette action continue sera complétée par des campagnes plus importantes lors des élections étudiantes.

Une charte de l' élu étudiant sera en outre adoptée qui donnera un véritable statut aux élus étudiants. Une formation de deux jours sera mise en place à chaque début de mandat. Le conseiller chargé des élus au sein du bureau de l'université sera un interlocuteur privilégié des élus étudiants.

- **L'action culturelle**

L'université affirmera le rôle structurant du théâtre universitaire en définissant une programmation professionnelle diversifiée de qualité, en développant les liens avec les acteurs artistiques présents dans l'environnement de l'université au niveau local, régional et international. Les tarifs seront avantageux pour les étudiants et les personnels. Les actions culturelles (festival de cinéma, activités musicales, danse...) seront développées et valorisées. Le théâtre accueillera les projets étudiants (animations, expositions, concerts) et des pratiques en art dramatique, danse... Le système de points bonus sera généralisé à toutes les filières. Une commission en lien avec le CEVU chargée de proposer la création d'UE transversales consacrées aux pratiques culturelles sera créée. Par ailleurs, l'université sera partie prenante dans le pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bretagne – Pays de la Loire mis en oeuvre avec différents partenaires.

Le service culturel deviendra un pôle de proximité et de ressources. Ses missions seront clairement formalisées, l'organisation interne sera mieux structurée, des fiches de poste créées, des tableaux de bord de suivi des activités construits.

- **Le développement du sport**

Le sport est un très bon vecteur d'intégration des étudiants et de renforcement du sentiment d'appartenance à l'université. Aussi, l'université de Nantes poursuivra une politique affirmée en matière de sport de haut niveau et de suivi de l'étudiant sportif de haut niveau en offrant toutes les conditions leur permettant d'étudier et de représenter l'université dans les compétitions. Elle améliorera les conditions d'accueil et le déroulement des activités physiques, sportives et artistiques par la construction d'une nouvelle halle des sports et par le développement de nouveaux outils et services au SUAPS. Elle organisera des événements sportifs entre composantes.

- **L'amélioration de la qualité vie sur les campus**

L'université améliorera enfin la qualité de vie sur les campus de l'université par un travail de rénovation de certains espaces collectifs comme certains halls d'accueil. Elle travaillera à la mise en place d'espaces de convivialité ouverts sur les campus sur de larges amplitudes horaires. Les associations seront encouragées à les investir.

Le programme "Je travaille pour mon université" sera relancé pour impliquer davantage les étudiants dans diverses tâches (tutorat, animation, bibliothèque) comme les y invite la loi du 10 août 2007.

Le service de la vie étudiante sera renforcé pour améliorer les amplitudes horaires et la fréquentation du pôle étudiant.

Des temps forts fédérateurs pour améliorer l'esprit d'appartenance des étudiants seront programmés également (organisation de cérémonies de remise de diplômes, mise en place d'événements sportifs entre les composantes).

L'université veillera à la coordination des actions avec les pôles universitaires de La Roche-sur-Yon, de Saint-Nazaire et de La Chantrie.

| |
|---|
| III- Un pilotage modernisé en interne et affirmé en région |
|---|

L'université de Nantes adoptera au cours de ce contrat, sur la base des recommandations de l'audit de l'IGAENR, les nouvelles compétences prévues par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, en termes de gestion financière et de ressources humaines. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des dispositifs internes de contrôle et de pilotage.

L'université de Nantes mènera une politique volontariste de coordination et de promotion des activités avec les établissements de la région afin d'accroître la visibilité des forces du site à l'échelle nationale et internationale.

1- Une université responsable face aux nouvelles compétences

A un tournant stratégique de son développement, la modernisation du pilotage sera un gage de la performance de l'université face à ses nouvelles responsabilités.

1.1-Adopter les outils de la gouvernance

Afin de conforter son pilotage et son management, l'université restructurera l'équipe gouvernante et s'appuiera sur une cellule ressource d'aide au pilotage et d'auto-évaluation qui aura pour mission la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation coordonnés de la politique de l'établissement et de ses programmes d'action. Ce dispositif, articulant systèmes d'information, bases de données, indicateurs et information statistique, assurera le rassemblement de toutes les données stratégiques susceptibles de lui permettre de parfaire sa connaissance des espaces et échelles les plus favorables à son développement et mieux évaluer la «performance» de ses missions et activités.

L'université s'inscrit par ailleurs dans une stratégie de management par objectifs, avec la mise en place de mesures opérationnelles et d'indicateurs destinés à mesurer l'évolution de l'établissement, en accord et complément des mesures de la LOLF. L'établissement poursuivra son effort constant d'amélioration de la circulation des décisions et du partage de l'information. La concertation sera favorisée à travers les réunions régulières des directeurs de composantes et des directeurs de laboratoires

Pour mieux éclairer ses choix stratégiques et évaluer la pertinence de sa politique dans toutes ses dimensions, l'université appuiera aussi ses réflexions sur les recommandations du comité d'évaluation international qui sera mis en place à mi-quadrannal.

L'université instaurera une démarche qualité, pour toutes ses missions et dans tous ses services, notamment administratifs, comptables et techniques. Cette démarche sera accompagnée de mesures de simplification des procédures administratives et d'évaluation de leur pertinence. La circulation des décisions et des informations sera améliorée, notamment, dans une dématérialisation des actes administratifs.

Les principes du développement durable seront intégrés dans la gouvernance de l'établissement dans le cadre de son projet Université 21. Dans cette optique, l'université s'engagera dans une politique d'achat sur critères environnementaux, éthiques, équitables et sociaux, se dotera de Campus responsables, repensera ses services, notamment aux personnes (restauration, hébergement, action culturelle...), immobilier (rénovation, construction "haute qualité environnementale", recherche d'économies d'énergies par le recours aux énergies renouvelables, tri sélectif...) et ses plateformes techniques et scientifiques.

1.2-Adapter la gestion financière et comptable aux nouvelles compétences

L'université est devenue site pilote pour l'implantation du nouveau système financier, analytique et comptable (SIFAC). La mise en place de ce système d'information doit permettre d'instaurer un contrôle hiérarchisé de la dépense et un contrôle partenarial responsabilisant les ordonnateurs pour permettre le suivi régulier du déroulement de l'exécution budgétaire, d'optimiser l'exécution du budget en cours d'année et d'analyser la qualité des prévisions budgétaires.

Dans le cadre d'une autonomie renforcée, l'université s'engage à rénover le dialogue de gestion. Elle limitera au maximum, lors de l'élaboration du budget, la part des crédits alloués aux composantes devant être considérés comme fléchés, allouera une part des crédits retenus en fonction d'une appréciation de la performance des composantes et responsabilisera les composantes sur leur choix de gestion.

Les comptes de l'université feront l'objet d'une certification annuelle.

1.3-Se doter des capacités de pilotage de la masse salariale et des emplois

Dans une université de la taille de l'université de Nantes, il est primordial que l'établissement se dote d'une organisation efficace. Cela suppose l'adaptation des organigrammes aux nouveaux enjeux, la clarification de la répartition des compétences au sein de l'université, respectant l'équilibre entre une gestion centralisée et une nécessaire autonomie des composantes, la rationalisation des méthodes de travail.

Aussi, l'université de Nantes optimisera la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en améliorant le document d'aide à la décision pour anticiper les besoins futurs, prévoir les déploiements nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins, valoriser les compétences et les savoir-faire en mettant à profit les richesses d'une université pluridisciplinaire et les avantages de la multiplicité des compétences.

Les fiches de postes et les entretiens professionnels seront donc instaurés pour chaque emploi et chacun des personnels permanents de l'université. L'université procédera à des redéploiements et des repyramidages d'emplois pour mieux répondre à ses besoins.

Tout agent sera incité à participer à au moins une action de formation continue par période de quatre ans. La participation du service de formation continue à la formation professionnelle des Biatoss sera accrue. Les actions de formation seront priorisées en fonction des demandes de l'établissement, du service puis de la personne.

L'université s'engage enfin à maîtriser l'évolution des dépenses de personnel afin de ne pas dépasser le plafond de masse salariale et le plafond d'emplois fixés par l'État.

1.4-Mettre en place les instruments d'une gestion patrimoniale

Afin d'optimiser le pilotage et l'évolution du patrimoine immobilier, élargi, depuis juin 2007, avec l'intégration de l'IUFM, l'université mènera un travail de rationalisation et de structuration du service du patrimoine. Elle se dotera d'un logiciel de gestion du patrimoine et adaptera le logiciel de gestion technique des bâtiments. Le schéma directeur immobilier sera complété et la numérisation des plans de l'université poursuivie. Une meilleure connaissance des bâtiments permettra une meilleure occupation des locaux.

L'établissement procédera à la définition d'une programmation pluriannuelle de maintenance de qualité afin de préserver l'état du patrimoine immobilier et assurer une progression possible. En outre, les bâtiments seront mis en conformité aux normes réglementaires en matière de sécurité incendie et d'installations électriques. Un diagnostic sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera établi. La sécurité des bâtiments et des abords des campus sera accentuée.

La politique en matière immobilière menée s'inscrira dans une démarche de haute qualité environnementale.

2- Vers un Pres régional pour une politique d'envergure

Le PRES UNAM (Université Nantes Angers Le Mans) créé avec les quatre membres fondateurs initiaux (université d'Angers, université du Maine, université de Nantes et école centrale de Nantes), doit voir son périmètre initial évoluer au cours de ce contrat. Cette phase de consolidation se déroulera durant l'année 2008 et l'année 2009 autour des objectifs suivants :

2.1- La politique doctorale

L'attribution du label du PRES au doctorat délivré par les établissements membres habilités s'articule autour des écoles doctorales régionales ; les collèges doctoraux des différents sites seront installés et coordonnés par le PRES UNAM.

Une cellule sera mise en place au sein du PRES afin de coordonner ces actions et d'assurer, en partenariat avec les établissements, le suivi et l'insertion des docteurs.

2.2- La politique de recherche

La définition, en concertation avec les organismes nationaux de recherche, de la signature commune de la production scientifique réalisée dans les unités de recherche des membres est un objectif à atteindre d'ici la fin de l'année 2008.

Le PRES poursuivra en outre sur la durée du quadriennal

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique des recherches communes ;
- la politique concertée d'acquisition des grands équipements de recherche et d'optimisation et mutualisation de leurs usages ;
- la valorisation des recherches communes.

2.3- La politique de formation

Le PRES visera à

- la création de masters internationaux (Erasmus Mundus et autres) ainsi que d'écoles doctorales internationales.
- la définition de politiques cohérentes en matière de formation continue et de validation des acquis de l'expérience.

2.4- La promotion du PRES

Le PRES assurera

- la promotion internationale du pôle et la conduite d'actions communes à l'international.

En outre,

- Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur promouvra des relations formalisées avec d'autres structures d'enseignement supérieur ou de recherche, notamment dans les régions périphériques aux Pays de la Loire, et considérées comme des partenaires institutionnels du pôle.
- la promotion des activités de culture scientifique et technique et la publication d'un magazine scientifique du PRES.

2.5- La coopération en matière d'ingénierie inter universitaire

Le PRES oeuvrera dans le domaine de la mutualisation sur

- l'établissement de politiques documentaires coordonnées et la mutualisation des ressources documentaires numériques ;
- l'application et le développement de l'université numérique en région Pays de la Loire et la coordination des ENT;
- l'élaboration d'une politique de médecine préventive et le déploiement d'actions communes de prévention et de lutte contre les addictions pour les usagers.
- Les études et l'ingénierie de l'insertion professionnelle.

L'État s'associe aux orientations définies dans le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions précisées dans l'annexe financière.

Annexe indicateurs

LA FORMATION

INDICATEUR 1 : Part des licences obtenues en trois ans après une première inscription en L1 (1^{re} année de licence ou 1^{re} année de DEUG) dans le total des licenciés DEPP (PAP)

| | | Droit, sc. Eco, AES | Lettres, langues et sc. Humaines | Sciences et ingénieurs | Staps | TOTAL |
|-------------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------|-------------|
| Part des licences obtenues 3 ans | 2005 | 36,5 | 52,9 | 29,1 | 49,7 | |
| | 2006 | 38,2 | 56,4 | 26,9 | 56,9 | |
| | Cible 2011 | 40 | 58 | 30 | 57 | |
| Total universités | 2005 | 32,1 | 47,6 | 25,7 | 59,7 | 38,1 |
| | 2006 | 32,1 | 49,4 | 26,1 | 60,3 | 38,7 |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur 2.3 du PAP 2008.

INDICATEUR 2 : Réussite en DUT en 3 années et moins par bac d'origine

DEPP (PAP)

| | | Bac général | Bac technologique | Total |
|-------------------|--------------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Réussite en DUT | 2005 (rentrée 2002-2003) | 86,3 | 70,9 | 79 |
| | 2006 (rentrée 2003-2004) | 86,4 | 73,6 | 80,5 |
| | Cible 2011 | 86 | 75 | 81 |
| Total universités | 2005 | 81,8 | 66,6 | 75,9 |
| | 2006 | 81,5 | 66,3 | 75,4 |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur 2.4 du PAP 2008.

INDICATEUR 3 : Suivi des étudiants en cursus L

Etablissements

3.1 Taux d'abandon en L1

L'établissement n'est pas en mesure de renseigner cet indicateur à ce jour, l'année 2008-09 servira d'année de référence.

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Effectifs d'inscrits en L1 | 6444 | 6152 | 5615 | Cible 2011 |
| Taux d'abandon Semestre 1 | | | | |
| Taux d'abandon Semestre 2 | | | | |

Cet indicateur est construit en référence à la circulaire « Plan Licence » du 15 janvier 2007.

INDICATEUR 3 : Suivi des étudiants en cursus L

DEPP

3.2 Devenir des étudiants (nouveaux bacheliers) à l'issue du L1

| | | 2005-2006 | 2006-2007 | |
|--------------------------|--|----------------|----------------------------|-------------------|
| Etablissement | Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 | 4030 | (disponible juillet 08) | Cible 2011 |
| | Taux de redoublement | 25% | (disponible juillet 08) | 23% |
| | Taux de passage | 46% | (disponible juillet 08) | 49% |
| Total des universités | Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 | 164 956 | | |
| | Taux de redoublement | 23 % | | |
| | Taux de passage | 47 % | | |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Cet indicateur est construit en référence à la circulaire « Plan Licence » du 15 janvier 2007.

INDICATEUR 4 : Suivi des étudiants en cursus master : réussite en fin de cursus

(DEPP)

| | Total | |
|--|-------------------|-------------|
| Réussite en fin de cursus : Part des diplômés du master à la session de l'année n parmi les inscrits | 2005 | 83,5 |
| | 2006 | 83,7 |
| | Cible 2011 | 84 |
| Total université | 2005 | 77,6 |
| | 2006 | 76,9 |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

INDICATEUR 5 : Réussite des doctorants : Part des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

DGES (PAP)

| | Total | |
|---|-------------------|-------------|
| Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3 ^{ème} année universitaire | 2005 | 8.8 |
| | 2007 | 37.7 |
| | Cible 2011 | 40 |
| Total université | 2005 | 38 |
| | 2007 | 40 |

Source des données : MEN-MESR/DGES

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur 2.6 du PAP 2008.

INDICATEUR 6 : Flux d'étudiants entrants en IUT : part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels entrants à l'IUT parmi les entrants à l'IUT

DEPP (PAP)

| | | 2003 | | | 2006 | | | Cible : 2011 | | |
|-------------------|------------|---------------|------------|-----------------------------|---------------|------------|-----------------------------|--------------|------------|-----------------------------|
| | | Bacs techno. | Bacs prof. | Total bacs techno. et prof. | Bacs techno. | Bacs prof. | Total bacs techno. et prof. | Bacs techno. | Bacs prof. | Total bacs techno. et prof. |
| Établissement | % du total | 28,9 | 1,1 | 30 | 30,6 | 1,4 | 32 | 34 | 2 | 37 |
| | Effectifs | 337 | 13 | 350 | 390 | 18 | 408 | | | |
| Total universités | % du total | 32.8 | 1.4 | 34.2 | 31.4 | 1.6 | 33.0 | | | |
| | Effectifs | 14 310 | 606 | 14916 | 13 875 | 722 | 14 597 | | | |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Cet indicateur est construit en référence (sans être identique) à l'indicateur du programme 150 n° 2.1 « Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur »

INDICATEUR 7 : Flux d'étudiants entrants en master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement

(DEPP)

| | | |
|---|-------------------|-------------|
| Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1 | 2005 | 32,2 |
| | 2006 | 34,2 |
| | Cible 2011 | 35 |
| Total université | 2005 | 29,5 |
| | 2006 | 33,4 |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

(DEPP)

INDICATEUR 8 : Flux d'étudiants entrants en doctorat : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement

| | | |
|--|-------------------|------|
| Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les inscrits pour la 1 ^{ère} fois en doctorat | 2005 | 56,8 |
| | 2006 | 53,7 |
| | Cible 2011 | 54 |
| Total universités | 2005 | 49,7 |
| | 2006 | 51,3 |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

INDICATEUR 9 : Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M

DEPP (PAP)

| MENTIONS | | 2005 | | 2006 | | Cible : 2011 | |
|-------------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|----|
| | | L | M | L | M | L | M |
| Établissement | % de mentions à faibles effectifs | 17,9 | 24,1 | 30 | 29 | 25 | 28 |
| | % d'inscriptions principales dans les mentions à faibles effectifs | 3,1 | 5,3 | 5,3 | 4,6 | 4,5 | 4 |
| Total universités | % de mentions à faibles effectifs | 31.5 | 32.0 | 31.8 | 31.6 | | |
| | % d'inscriptions principales dans les mentions à faibles effectifs | 6.7 | 8.0 | 7.0 | 7.3 | | |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 3.2 « Part des mentions à faibles effectifs (L et M) ».

L'objectif national fixé dans le PAP 2008 pour l'année 2011 est de 25 % pour le cursus L et 30 % pour le cursus M.

INDICATEUR 10 : Devenir des étudiants diplômés
10.1 Insertion professionnelle des étudiants d'IUT

DGES/ Etablissements

| Situation à la date de l'enquête (24 mois après l'obtention du DUT) | | 2005 | 2007 | |
|---|------|------|------|-------------------|
| Part des diplômés de DUT en recherche d'emploi | % | 6,8 | 10,6 | |
| Part des diplômés en emploi | % | 92,1 | 88,3 | |
| | | | | Cible 2011 |
| Durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi | Mois | | | |
| - Ensemble des DUT de l'université | | 2 | 2 | 2 |
| - France entière | | 2 | 2 | |

INDICATEUR 10 : Devenir des étudiants diplômés

DGES/

10.2 Insertion professionnelle des étudiants titulaires d'une licence professionnelle

Etablissements

| Situation à la date de l'enquête (24 mois après l'obtention de la licence professionnelle) | | 2005 | 2006 | |
|--|------|------|------|-------------------|
| Part des diplômés de L pro en recherche d'emploi | % | 4,7 | 4,7 | |
| Part des diplômés de L pro en emploi | % | 95,3 | 94,1 | |
| | | | | Cible 2011 |
| Durée moyenne de recherche du 1 ^{er} emploi | Mois | | | |
| - Ensemble des L pro de l'université | | 3 | 2 | 3 |
| - France entière | | 3 | 2 | |

INDICATEUR 10 : Devenir des étudiants diplômés

Etablissements

10.3 Insertion professionnelle des étudiants titulaires d'une licence

L'établissement n'est pas en mesure de renseigner cet indicateur à ce jour. l'année 2008-09 servira d'année de référence.

| Situation à la date de l'enquête (XX mois après l'obtention de la licence) | | 2006 | 2007 | |
|--|------|------|------|-------------------|
| Part des diplômés de Licence en recherche d'emploi | % | | | |
| Part des diplômés de Licence en emploi | % | | | |
| | | | | 2011 Cible |
| Durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi | Mois | | | |

INDICATEUR 10 : Devenir des étudiants diplômés

Etablissements

10.4 Insertion professionnelle des étudiants titulaires d'un master

L'Établissement ne dispose pas à ce jour de données centralisées. l'année 2008-09 servira d'année de référence.

| Situation à la date de l'enquête (XX mois après l'obtention de la licence) | | 2006 | 2007 | |
|--|------|------|------|-------------------|
| Part des diplômés de master en recherche d'emploi | % | | | |
| Part des diplômés de master en emploi | % | | | |
| | | | | Cible 2011 |
| Durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi | Mois | | | |

INDICATEUR 11 : Devenir des docteurs : Insertion professionnelle après 3 ans

Etablissements

L'Établissement n'est pas en mesure de renseigner cet indicateur à ce jour. l'année 2008-09 servira d'année de référence.

| | | 2006 | 2007 | Cible 2011 |
|---|---|------|------|------------|
| Part des docteurs en emploi après 3 ans | % | | | |

INDICATEUR 12 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

Etablissements
(PAP)

| | Licence | | Master | |
|--|---------|-------|--------|-------|
| | FC | FI+FC | FC | FI+FC |
| Nombre de diplômés | | | | |
| 2001 | 346 | 7804 | 375 | 3860 |
| 2005 | 433 | 7235 | 648 | 4514 |
| Pourcentage de diplômés en formation continue | | | | |
| 2001 | 4,4% | | 9,7% | |
| 2005 | 6% | | 14,4% | |
| Cible 2011 | | | | |

L'objectif national est fixé dans le PAS 2008 pour l'année 2011 est de 10%.
Cet indicateur est construit en référence à un indicateur 4.1 (PAP 2008)

INDICATEUR 13 : Nombre de dossiers déposés et de candidatures retenues en VAE –
Nombre de diplômes obtenusDEPP/ Etablissements
(PAP)

| | | 2005 | 2006 | Cible 2011 |
|-------------------|--|--------------|--------------|--------------|
| Etablissement | Dossiers examinés par le jury | 20 | 14 | 30 |
| | Décisions favorables | 19 | 13 | 25 |
| | Dont diplômes attribués dans leur totalité | 18 | 13 | 20 |
| Total universités | Dossiers examinés par le jury | 3 691 | 3 529 | 7 000 |
| | Décisions favorables | 3 412 | 3 332 | |
| | Dont diplômes attribués dans leur totalité | 1 574 | 1 755 | 2 600 |

Source des données : enquête annuelle (DEPP).

INDICATEUR 14 : Diplômes conjoints avec des établissements étrangers au niveau M et thèses en cotutelle (en application du décret du 11 mai 2005)

Etablissements (PAP)

| | | 2005 | 2006 | 2007 | Cible 2011 |
|-------------------|--|------------|--------------|------|--------------|
| Etablissement | Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse | 15 | 15 | 15 | 18 |
| | Nombre de cursus en master conjoint | 11 | 11 | 11 | 18 |
| Total universités | Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse | 926 | 1 155 | | 1 400 |
| | Nombre de cursus en master conjoint | | | | |

Cet indicateur est construit en référence à un indicateur 5.3 (PAP 2008)

INDICATEUR 15 : Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en cursus L et M

DEPP (PAP)

| | 2005 | | 2006 | | Cible 2011 | |
|-------------------|------|------|------|------|------------|----|
| | L | M | L | M | L | M |
| Établissement | 40 | 90 | 40 | 90 | 45 | 90 |
| Total universités | 51,3 | 72,0 | 55,0 | 74,9 | 60 | 80 |

Source des données : MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Cet indicateur est construit en référence à un indicateur LOLF : INDICATEUR n° 5.2 « Ratio de réussite comparée des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master. »

L'objectif national fixé dans le PAP 2008 pour l'année 2010 est de 60% (L) et 80% (M).

INDICATEUR 16 : Devenir des ingénieurs diplômés

Etablissements

| | 2005 | 2006 | Cible 2011 |
|---|------|------|------------|
| Nombre de diplômés | 284 | 290 | |
| Part de ceux insérés en moins de 2 mois (hors poursuite) | 54% | 60% | 60% |
| Part de ceux insérés au bout de 6 mois (hors poursuite) | 78% | 86% | 78% |
| Part de diplômés sans emploi après 1 an (hors poursuite) | NC | NC | |
| Part de diplômés sans emploi au bout d'un an (hors poursuite) | NC | NC | |
| Part de diplômés en poursuite d'études | 8% | 9% | 9% |
| | 100% | 100% | 100% |
| Part des diplômés insérés en CDI pour le 1 ^{er} emploi | 87% | 85% | 85% |

Source des données : établissements.

LA RECHERCHE

| | Situation 2008 | Cible 2011 |
|---|----------------|------------|
| Proportion de chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants dans les unités classées A et A+ | 75 | 78 |
| Taux de chercheurs et enseignants-chercheurs publiants | 72 | 75 |
| | | |
| | | |

| | Situation 2008 | Cible 2011 |
|--|----------------|---------------------|
| Part des enseignants-chercheurs et chercheurs déclarés dans les unités classées A et A+ (DGES) | | 68% |
| Appels à projet ANR 2006 : | 1.4% | 2% |
| - part des financements obtenus par l'établissement par rapport aux financements obtenus par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur | | |
| - classement parmi les 156 établissements bénéficiaires | 17 | 17 |
| Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique (française, européenne, mondiale) (OST) (2005) | | 1,2 ; 0,17 ; 0,005 |
| Indice de citation à deux ans des publications de l'établissement (OST) | | 0,85 |
| Part des publications de référence internationale de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires (OST) | | 1,12 ; 0,14 ; 0,055 |
| Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne dans les articles de l'établissement (OST) | | 19% |
| Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (OST) | | 0,012 ; |
| Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (OST) | | 0.01 |
| Proportion d'étrangers (dont UE) parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'établissement (Etablissement) | | 4,5% |
| <i>Performance des brevets et des activités contractuelles :</i> | | |
| - part de brevets déposés par l'établissement, parmi les brevets français et européens inventés en France ou en Europe (OST) | | |
| - part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement (Etablissement) | | 0,08 ; 0,05 ; 3% |
| - part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères dans les ressources recherche totales de l'établissement (Etablissement) | | |

LE PILOTAGE

A - Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre par l'établissement (PAP)

| Cotation | Politique de formation | | Politique scientifique | | Management de l'établissement au service de ses missions | |
|----------|------------------------|------|------------------------|------|---|------|
| | 2007 | 2011 | 2007 | 2011 | 2007 | 2011 |
| 0 | | | | | | |
| 1 | x | | X | | X | |
| 2 | | x | | X | | X |
| 3 | | | | | | |

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but ;

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre ;

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) ;

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue.

A' - Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre à l'IUFM en matière pédagogique

| Cotation | Démarche qualité de la formation initiale des maîtres | |
|----------|---|------|
| | 2007 | 2011 |
| 0 | | |
| 1 | X | |
| 2 | | X |
| 3 | | |

cote 0 : il n'y pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but ;

cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en oeuvre (évaluation année n de qualité de la formation des étudiants et stagiaires inscrits à l'IUFM l'année n) ;

cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en oeuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'évaluation sur plusieurs années d'une cohorte de personnels formés à l'IUFM : évaluation année n de la qualité de la formation des étudiants et stagiaires inscrits à l'IUFM l'année n-1, n-2, n-3 ...). ;

cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue.

B - Endorecrutement des enseignants-chercheurs : Bilan et prévision

| | | 2006 | 2007 | Cible 2011 |
|--|---|-------|-------|------------|
| Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endo-recrutement | | | | |
| Maîtres de conférences | % | 32,61 | 23,53 | 23 |
| Professeurs des universités | % | 55,56 | 41,18 | 41 |
| Total d'enseignants-chercheurs recrutés | % | 39,68 | 29,41 | 29 |

C – Temps de travail des personnels

| | Situation actuelle | Cible 2011 |
|---------------------------|--------------------|------------|
| Nombre d'heures annuelles | 1 607 | 1 607 |

D - Qualification de la qualité du pilotage en matière de gestion immobilière et répartition de l'état du bâti

Qualité du pilotage

| Cotation | Démarche qualité du pilotage immobilier | |
|----------|---|------|
| | 2007 | 2011 |
| 0 | | |
| 1 | X | |
| 2 | | X |
| 3 | | |

0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).

1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).

2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.

3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

| | 2007 | Cible 2011 |
|---|----------|---|
| Situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie <i>-Nombre d'avis défavorables émis</i> | 2 | 0 |
| Pourcentage de bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite | | Enquête en cours visant à la mise en conformité de l'accessibilité à échéance du 01/01/2011 |
| Pourcentage des surfaces bâties jugées en état correct | | 80% |
| Pourcentage des bâtiments avec accès sécurisé | | 100% |
| Taux d'occupation des salles (en se dotant d'un outil de gestion des salles à lecture centralisée) | | |
| Mise en place des ratios de suivi de consommation énergétique et des fluides Pourcentage de réduction des consommations énergétiques | | |
| Amélioration du rendement thermique | | |

E - Évolution et part des ressources propres

| Libellé (| unité de mesure | 2006* | 2007 | 2008 | |
|---|-----------------|---------------|---------------|---------------|----------|
| | | constaté | constaté | prévu | constaté |
| Montant des ressources propres (total RP hors subventions) - budget établissement | En K€ | 14 349 943,21 | 15 511 621,34 | 17 507 147,17 | |
| **Total ressources propres provenant des structures externes | En K€ | | 39 431,26 | 57 689,69 | |
| Total recettes budget établissement | En K€ | 75 358 083,08 | 74 994 476,42 | 72 719 821,70 | |
| **Total recettes des structures externes | En K€ | 1 685 519 | 1 694 755 | | |
| Part des ressources propres sur total des recettes – budget établissement | En % | 19,04 | 20,68 | 24,07 | |
| **Part des ressources propres sur total recettes - structures externes | En % | | 2,33 | | |
| Evolution des ressources propres sur budget établissement | En % | | +8,1 | +12,86 | |
| ** Evolution des ressources propres des structures externes | En % | | | 46,3 | |
| Part des ressources propres sur total des recettes – budget établissement + structures externes | En % | 18,63 | 20,28 | 24,15 | |

(*) remontée automatisée et consolidation des données via Cofisup – Renseignement par l'établissement à titre indicatif

(**) 1 ligne par filiale, association ou autre personne morale chargée de valoriser les activités de l'établissement.

Source des données : Établissements

À terme MESR/DGES -Système de traitement automatisé (COFISUP) en cours de rénovation.

Indicateur PAP/RAP de référence : n°12-2 – source PAP 2008

F- Taux d'exécution du budget

| | 2005 | 2006 | Cible 2011 |
|----------------------------------|--------|---------|------------|
| Exécution /Budget primitif | 93,55% | 100,59% | 100% |
| Exécution /Budget primitif + DBM | 80,60% | 83,02% | 98% |

Source des données : Établissements

LA DOCUMENTATION

| | <i>Chiffres 2007</i> | <i>Objectif 2011</i> |
|--|---|--|
| Ouverture annuelle en nombre de jours (Section la plus ouverte : Lettres et Sciences humaines) | 267 | 267 |
| Ouverture annuelle en nombre d'heures (Section la plus ouverte : Lettres et Sciences humaines) | 2 525 | Etude en cours, modulée selon les 4 sites nantais les plus importants |
| Nombre de formations : Nombre d'étudiants | 5 834 | Le premier objectif est d'augmenter le pourcentage d'étudiants formés par rapport aux primo-inscrits à l'Université : L1 : de 67 à 80% M1 : de 23 à 50% D : de 50 à 80% |
| Nombre de formations : nombre d'heures dispensées | 731 | |
| Nombre de formations : nombre de formations intégrées aux cursus | 358 | |
| Nombre de nouveaux abonnements électroniques souscrits | 1 422 (nombre total d'abonnements en 2007 : 11 525) | L'objectif est d'augmenter la part du budget consacré aux ressources électroniques de 13% à 25 % |
| Nombre d'ouvrages acquis (en nombre de volumes) | 27 486 | Compte-tenu des contraintes, le SCD espère pouvoir maintenir un accroissement annuel supérieur à 20 000 volumes |
| Nombre d'ouvrages rétroconvertis : taux de documents signalés dans le SIGB | 93% | 1. Intégrer les 185 000 notices de l'ex-SCD de l'IUFM 2. Rétroconvertir les 30 500 notices restant en Lettres et Santé |
| Nombre d'ouvrages rétroconvertis : taux de documents signalés dans le Sudoc | 90% | |

PROGRAMME : VIE ETUDIANTE

VIE ETUDIANTE

| | 2008 | Cible 2011 |
|---|--------------|--|
| Taux de participation aux élections aux conseils centraux | 12,96% | 22% |
| | 2007 | Cible 2011 |
| Pourcentage et nombre d'étudiants handicapés bénéficiant aide SUMPPS (FI et FC) (temps aménagé) | 154 (0,005%) | 174 |
| nombre d'étudiants handicapés bénéficiant conseils du SUMPPS (FI et FC) | 28 | |
| Nombre de consultations médico-psychologiques | 9 651 | + 1000 étudiants ANAEM Projection difficile à établir dans l'attente des textes |
| <i>généralistes</i> | 7 181 | |
| <i>psychologie</i> | 1 814 | |
| <i>gynécologie</i> | 651 | |

Annexe recherche

UNIVERSITE DE NANTES

LISTE DES STRUCTURES DE RECHERCHE RECONNUES DANS LE CADRE DU CONTRAT 2008-2011

| DS | Label | N° | Libelle | Responsable |
|----|-------|------|--|---|
| 1 | UMR | 6629 | LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES JEAN LERAY avec Ecole Centrale Nantes | GUILLOPE LAURENT |
| 1 | PPF | | CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION MATHEMATIQUE | ANNE Colette |
| 1 | FR | 2962 | FÉDÉRATION DE RECHERCHE MATHÉMATIQUE ATLANTIQUE ET PAYS DE LOIRE avec Angers, EC Nantes, Le Mans | SORGER Christoph |
| 2 | UMR | 6457 | LABORATOIRE DE PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES (SUBATECH) P = ENSTIM NANTES | MARTINO Jacques |
| 2 | PPF | | PROJET DE RECHERCHE DU CYCLOTRON ARRONAX | BARBET Jacques |
| 3 | UMR | 6112 | LABORATOIRE DE PLANETOLOGIE ET GEODYNAMIQUE DE NANTES | HUMLER Eric |
| 4 | UMR | 6230 | CHIMIE ET INTERDISCIPLINARITE : SYNTHÈSE, ANALYSE, MODELISATION (CEISAM) | BUJOLI Bruno |
| 4 | UMR | 6502 | INSTITUT DES MATERIAUX JEAN ROUXEL (IMN) | OUVRARD Guy |
| 4 | EA | 2664 | LABORATOIRE GENIE DES MATERIAUX ET PROCÉDÉS ASSOCIÉS | BROUSSE THIERRY |
| 4 | FR | 3173 | GRUPE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES MATERIAUX, LES MOLECULES ET LA MATIERE (GRIM3) | GRESSIER Pascal |
| 5 | UMR | 6204 | UNITE DE BIOTECHNOLOGIE, BIOCATALYSE ET BIORÉGULATION (3B) | FONTAINE-PERUS DIR. ADJ. : TRAN HUU Josiane |
| 5 | UMR_S | 649 | VECTEURS VIRAUX ET TRANSFERT DE GÈNES IN VIVO | MOULLIER PHILIPPE |
| 5 | UMR-S | 892 | CENTRE REGIONAL DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE - avec ANGERS | BONNEVILLE MARC |
| 5 | UMR_A | 707 | IMMUNO-ENDOCRINOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE | BACH Jean-Marie |
| 5 | UMR_A | 1280 | PHYSIOLOGIE DES ADAPTATIONS NUTRITIONNELLES (PHAN) | DARMAUN Dominique |
| 5 | UMR_S | 915 | L'INSTITUT DU THORAX | PACAUD Pierre |
| 5 | UMR_S | 913 | NEUROPATHIES DU SYSTEME NERVEUX ENTERIQUE ET PATHOLOGIES DIGESTIVES: IMPLICATION DES CELLULES GLIALES ENTERIQUES | NEUNLIST Michel |
| 5 | UMR_S | 643 | IMMUNOINTERVENTION DANS LES ALLO ET XÉNOTRANSPLANTATIONS | ANEGON Ignacio |
| 5 | UMR_S | 791 | LABORATOIRE D'INGENIERIE OSTEO-ARTICULAIRE ET DENTAIRE (LLOAD) | WEISS Pierre |
| 5 | EA | 4274 | BIOETHERAPIES HEPATIQUES | FERRY Nicolas |
| 5 | EA | 4273 | BIOMARQUEURS PREDICTIFS DE LA PROGRESSION DES METAPLASIES ET DYSPLASIES DES EPITHELIUMS | MOSNIER Jean-François |
| 5 | EA | 4271 | IMMUNOVIROLOGIE ET POLYMORPHISME GÉNÉTIQUE | IMBERT-MARCILLE Berthe-Marie |
| 5 | EA | 4275 | BIOSTATIQUE, RECHERHCE CLINIQUE ET MESURES SUBJECTIVES EN SANTÉ | SEBILLE Véronique |

| | | | | |
|---|--------|------|---|------------------------|
| 5 | EA | 1155 | CIBLES ET MEDICAMENTS DE L'INFECTION, DE L'IMMUNITE ET DU CANCER | LE PAPE Patrice |
| 5 | ERT | 2004 | ERT POUR LA RECHERCHE CLINIQUE ODONTOLOGIQUE ET OSTEO-ARTICULAIRE | LABOUX Olivier |
| 5 | EA | 3826 | THÉRAPEUTIQUES CLINIQUES ET EXPÉRIMENTALES DES INFECTIONS | POTEL Gilles |
| 5 | EA | 3822 | PHYSIOPATHOLOGIE DE LA RÉSORPTION OSSEUSE ET THÉRAPIE DES TUMEURS OSSEUSES PRIMITIVES | HEYMANN Dominique |
| 5 | PPF | | PLATEFORME TRANSCRIPTOME OUEST-GÉNOPOLE | HOULGATTE Rémi |
| 5 | PPF | | NUTRITION HUMAINE ET ÉTUDE CINÉTIQUE DU MÉTABOLISME PAR SPECTROMÉTRIE DE MASSE | KREMPF Michel |
| 5 | PPF | | MORPHOLOGIE INNOVANTE ET RECHERCHE BIOMÉDICALE | MOSNIER Jean-François |
| 6 | EA | 3827 | LABORATOIRE DE LINGUISTIQUE DE NANTES (LLING) | DEMIRDACHE HAMIDA |
| 6 | EA | 1162 | CENTRE DE RECHERCHES SUR LES IDENTITES NATIONALES ET L'INTERCULTURALITE | MARTINEZ-VASSEUR Pilar |
| 6 | UMR | 6566 | CENTRE DE RECHERCHES EN ARCHEOLOGIE, ARCHEOSCIENCES, HISTOIRE (CREAAH) P= RENNES 1, avec Rennes2 | MARGUERIE Dominique |
| 6 | EA | 1163 | CENTRE DE RECHERCHES EN HISTOIRE INTERNATIONALE ET ATLANTIQUE avec La Rochelle | CATALA Michel |
| 6 | UMR | 6590 | ESPACES GEOGRAPHIQUES ET SOCIETES - ESO P= RENNES 2 avec Le Mans, Angers, Caen | SECHET Raymonde |
| 6 | UMR | 6554 | LITTORAL, ENVIRONNEMENT, TELEDETECTION, GEOMATIQUE (LETG) avec Caen, Brest, Rennes 2 | ROBIN Marc |
| 6 | EA | 4276 | LABORATOIRE TEXTES, LANGAGES, IMAGINAIRES/MARGE MODERNITE ANTIQUITE | FOREST Philippe |
| 6 | EA | 3824 | CENTRE DE RECHERCHE SUR LES CONFLITS D'INTERPRETATION | LASSUS Jean-Marie |
| 6 | EA | 2163 | PHILOSOPHIES DE L'EXPERIENCE | MICHON CYRILLE |
| 6 | EA | 1161 | CENTRE FRANCOIS VIETE : EPISTEMOLOGIE, HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES | TIRARD Stéphane |
| 6 | EA | 3259 | LABECD "EDUCATION, COGNITION, DÉVELOPPEMENT | CORSON YVES |
| 6 | EA | 4334 | MOTRICITÉ, INTERACTIONS, PERFORMANCE | CORNU Christophe |
| 6 | ERTint | 1081 | RELATIONS ENTRE LANGAGE ORAL ET LANGAGE ÉCRIT : PRATIQUES PÉDAGOGIQUES, REPRÉSENTATIONS, ÉVALUATION | GUIMARD Philippe |
| 6 | EA | 2661 | CENTRE DE RECHERCHE EN EDUCATION DE NANTES (CREN) | FABRE Michel |
| 6 | PPF | | RÉSEAU OPEN - OBSERVATOIRE DES PRATIQUES ENSEIGNANTES | ALTET Marguerite |

| | | | | |
|----|--------|------|---|----------------------------|
| 6 | PPF | | SCIENCES DE L'EDUCATION DU GRAND-OUEST P= CAEN | VERGNIOUX Alain |
| 6 | PPF | | BEAUXITE/ALUMINE/ALUMINIUM : IMPACTS LOCAUX D'UNE INDUSTRIE MONDIALE, ASPECTS COMPARATIFS (1886-2006) P : GRENOBLE 2 | DALMASSO Anne |
| 7 | UMR | 3128 | DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL | FIALAIRE Jacques |
| 7 | EA | 4272 | LABORATOIRE D'ECONOMIE ET DE MANAGEMENT (LEM) | BELAN Pascal |
| 7 | EA | 1165 | CENTRE DE DROIT MARITIME ET OCEANIQUE | PROUTIERE-MAULION GWENAELE |
| 7 | EA | 1166 | INSTITUT DE RECHERCHE EN DROIT PRIVE | DESDEVISES YVES |
| 7 | EA | 3260 | CENTRE NANTAIS DE SOCIOLOGIE | BEAUD Stéphane |
| 7 | MSH | 10 | GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ANGE-GUÉPIN | LEMARCHAND Yannick |
| 8 | UMR | 6183 | INSTITUT DE RECHERCHES EN GÉNIE CIVIL ET MÉCANIQUE (GEM) P= EC NANTES | POITOU Arnaud |
| 8 | UMR | 6607 | LABORATOIRE DE THERMOCINETIQUE DE NANTES | DELAUNAY Didier |
| 8 | UMR | 6144 | LABORATOIRE DE RECHERCHE EN GENIE DES PROCEDES - ENVIRONNEMENT AGROALIMENTAIRE (GEPEA) | LEGRAND Jack |
| 8 | ERTint | 1069 | MISE EN IMPULSION DE STRUCTURE COUPLEE A UN FLUIDE | PEERHOSSAINI Hassan |
| 8 | ERTint | 1086 | OUTILLAGES ET PROCÉDÉS D'ELABORATION RÉACTIFS DES POLYMÈRES (ERT OPERP) | DETERRE Rémi |
| 8 | ERTint | 1084 | MATERIAUX AVANCES ET COMPOSANTS PASSIFS PERFORMANTS INTEGRABLES DANS UNE TECHNOLOGIE CMOS | LANDESMAN Jean-Pierre |
| 8 | FR | 2488 | IRSTV - INSTITUT DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VILLE P= EC NANTES | HEGRON Gérard |
| 9 | UMR | 6241 | LABORATOIRE D'INFORMATIQUE DE NANTES ATLANTIQUE | COINTE Pierre |
| 9 | UMR | 6597 | INSTITUT DE RECHERCHE EN COMMUNICATIONS ET CYBERBETIQUE DE NANTES (IRCCYN) P= EC NANTES avec ENITIAA et ENSTIM | MALABRE Michel |
| 9 | EA | 1770 | INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE DE NANTES ATLANTIQUE | TOUTAIN Serge |
| 9 | PPF | | CENTRE DE CALCUL INTENSIF DES PAYS DE LA LOIRE | CHOBLET Gaël |
| 9 | FR | 2819 | FÉDÉRATION DE RECHERCHE EN CYBERNÉTIQUE, INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS avec EC NANTES, ESTIM | BENHAMOU Frédéric |
| 10 | EA | 2160 | MER, MOLECULES ET SANTE (MMS) avec Le Mans | POUCHUS Yves-François |
| 10 | EA | 1157 | LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET PATHOLOGIE VÉGÉTALES | SIMIER Philippe |
| 10 | FED | 4111 | POLE MER ET LITTORAL | JAOUEN Pascal |